

9 Créer un fond de soutien aux initiatives citoyennes

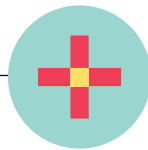
CONSTAT...



Signe fort de l'envie d'agir des citoyennes et citoyens, les initiatives citoyennes se démultiplient depuis quelques années. Cette nouvelle forme d'engagement stimule le monde associatif et notre démocratie.



Le fait associatif ne peut être réduit à un statut, il doit être soutenu et facilité dans toutes ses formes.



> **Si le bénévolat associatif est de loin celui qui mobilise le plus** (20% des Français, tendance en augmentation depuis 2010), à côté ou en complément, des formes d'engagement plus informelles se développent spontanément sur un sujet précis, à l'échelle d'un quartier ou via des plateformes numériques.

> **Les initiatives citoyennes dynamisent la démocratie.** Elles permettent aux citoyens de partager une envie d'agir et de participer de manière plus agile et horizontale : de sortir de complexités administratives voire hiérarchiques, qui peuvent prévaloir souvent dans les grandes organisations, y compris associatives.

> **Depuis plusieurs années, des collectifs de citoyens se développent notamment au niveau local** (« empowerment » ou pouvoir d'agir des citoyens). Ils s'inscrivent dans le cadre d'une cause, d'une revendication, ou encore d'un enjeu politique, social, écologique etc. Le point commun de ces collectifs est qu'ils permettent à des citoyens de s'engager de manière simple, d'intégrer une équipe dans laquelle ils trouvent leur place et de voir rapidement l'impact de leur engagement.

Pour faire vivre la démocratie, il est important de prendre en compte, favoriser et accompagner les initiatives citoyennes.



Créer un fond de soutien aux initiatives citoyennes

Ce fonds serait doté annuellement de 5% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative, en vue d'une promotion des droits des habitantes et des habitants, et du faire ensemble dans les territoires, pour une démocratie d'initiative citoyenne.

Ce fonds doit être pensé non pour le financement de projets de services ou d'actions ou d'animations sociales, mais pour permettre de soutenir toute initiative citoyenne contribuant au débat public, à la construction et à la prise de parole collective sur des sujets d'intérêt commun. Il doit faciliter la participation citoyenne telle que souhaitée par les habitants et habitantes eux-mêmes et non pensée à partir de structures organisées.

> Cette proposition reprend la proposition formulée en juillet 2013 par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mehmache dans leur rapport « *Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires : pour une réforme radicale de la politique de la ville* ».

NOTRE PROPOSITION...

